

CONDITION D'ADMISSION.

L'année scolaire est de dix mois.

Pension, par mois	\$7.00
Enseignement.....	2.00
Lit, garniture et blanchissage du lit.....	1.00
Blanchissage	1.00
Abonnement à la bibliothèque pour dix mois.....	1.00
Piano	2.00
Violon.....	2.00

Les livres et autres objets classiques sont chargés extra, ainsi que les frais du docteur.

Les paiements se font par trimestre, d'avance et en argent banquable.

Si un élève est retiré avant la fin du mois, le mois qu'il aura commencé sera payé en entier.

Tout élève payant pension au village devra coucher au Collège et donner quatre piastres par mois pour l'enseignement, y compris le lavage du linge et le lit garni.

N. B.—On ne fait point de réduction pour les abonnés laissant la bibliothèque avant la fin de l'année.

Les élèves venant des autres maisons d'éducation ne seront reçus qu'en présentant de bons certificats.